



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG



## **Régime d'aides pour la promotion de l'assainissement énergétique des bâtiments d'habitation existants : ne pas oublier les ménages à faible revenu! Rendre plutôt l'efficacité énergétique et la protection du climat abordables pour tous!**

A la mi-septembre, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a présenté „prime House“, le nouveau régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

En principe, le subventionnement étatique est utile et sensé, car il permet de relier la conservation, voire la création d'emplois à la protection du climat et de l'environnement et d'obtenir parallèlement des conditions de logement améliorées, accompagnées d'une réduction tangible des coûts par une plus faible consommation d'énergie.

Néanmoins, de l'avis de la Chambre des salariés et du Mouvement Ecologique, il est indispensable de se rattraper, de manière appuyée, à un niveau, à savoir celui de rendre l'assainissement abordable pour tous et de permettre également et surtout aux ménages à bas revenus de bénéficier de ces avantages.

Cet argument revêt une importance cruciale, puisque ce sont surtout les ménages à ressources faibles qui sont le plus frappés par la flambée des prix de l'énergie. Ils sont particulièrement dépendants de l'aide étatique, puisqu'un assainissement de leur habitation leur permettrait de réduire de manière considérable leur consommation d'énergie. C'est la raison pour laquelle la Chambre des salariés et le Mouvement Ecologique adressent un appel pressant au gouvernement et aux partis politiques en général ainsi qu'aux ministres des Finances et du Développement durable en particulier, dans le but déclaré de voir le règlement en question amélioré en ce point.

Même si l'Etat de son côté alloue une aide précieuse, le propriétaire de l'autre côté est bien contraint de préfinancer les dépenses en vue d'un assainissement énergétique de son logement. Voilà un fait déplorable! Car c'est ici que le bât blesse: le préfinancement requis s'avère pour les ménages à faibles revenus être un obstacle de taille, voire insurmontable. En l'attente de l'appui public – que ce soit à des fins de construction neuve, d'assainissement de bâtiments existants ou encore d'acquisition d'installations utilisant des sources d'énergie renouvelables – l'obtention d'un prêt à hauteur du montant total des coûts envisagés constitue un obstacle insurmontable, anéantissant d'emblée pour d'aucuns toute lueur d'espoir pour un tel projet.



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG



Nous sommes d'avis que l'Etat devrait prendre en charge directement le paiement des factures jusqu'à concurrence des subventions allouées, épargnant ainsi aux ménages la charge du préfinancement intégral. Cette manière de procéder aurait l'avantage de garantir un investissement utile et efficace des subventions étatiques accordées et, parallèlement, d'en faire bénéficier le contribuable à ressources faibles de manière équitable et dans la même mesure que tout autre requérant.

En plus du préfinancement à hauteur de l'aide allouée, il convient d'envisager la mesure suivante:

A maintes reprises le ministre du logement a concédé le (futur) bénéfice - à brève échéance - d'un „prêt à taux zéro“ revenant aux personnes à faible revenu. Le Mouvement Ecologique et la Chambre des salariés ne peuvent que saluer cette louable initiative. Cet instrument devrait toutefois faire l'objet d'un élargissement, à savoir que l'Etat doit également se porter garant du prêt contracté (toujours à hauteur de l'aide allouée). Cette caution étatique contribuerait à faciliter l'obtention d'un prêt, et ce de manière non bureaucratique. Nombreux sont les domaines dans lesquels les garanties publiques se sont révélées bénéfiques et aisément réalisables. Le bénéfice de la garantie serait évidemment lié aux exigences légales imposées par le passeport énergétique.

Selon l'avis de la Chambre des salariés et du Mouvement Ecologique, il est inéluctable - surtout en période de crise - de prendre les mesures concrètes qui s'imposent dans l'intérêt des ménages économiquement faibles. Les dites mesures sont d'autant plus importantes quand elles ne pèsent que très peu dans le Budget de l'Etat en termes de dépenses supplémentaires, comme c'est le cas ici, mais qu'elles représentent un avantage clair et indéniable en termes de création d'emplois et de protection du climat.

Compte tenu du fait que la transposition pourrait se faire à faibles dépens, le Mouvement Ecologique et la Chambre des salariés s'attendent à ce que l'amendement du projet de règlement sur la table se fasse à court terme.

Chambre des salariés  
Mouvement Ecologique